Nations Unies S/PV.5740



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5740e séance

Lundi 10 septembre 2007, à 17 h 40

New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Azzarello
	Panama	M. Suescum
	Pérou	Mme Tincopa
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

07-50016 (F)

La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2007/513)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Santos (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, document S/2007/513.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue la formation du nouveau Gouvernement au Timor-Leste à la suite des élections législatives du 30 juin 2007. Il félicite les membres du nouveau Conseil des ministres conduit par le Premier Ministre Xanana Gusmão. Il rend par ailleurs hommage au peuple du Timor-Leste qui a donné la preuve de son ferme attachement à la paix et à la démocratie. Il se déclare prêt à œuvrer avec le nouveau Gouvernement timorais à atteindre ses objectifs et à trouver une solution aux problèmes critiques auxquels le pays se trouve confronté, notamment dans son action de développement.

Le Conseil exprime ses remerciements à la Commission électorale nationale, au Secrétariat technique d'administration électorale et à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour le rôle qu'ils ont joué à l'occasion des élections présidentielles et législatives au Timor-Leste. Il rend hommage aux partenaires régionaux et internationaux pour le concours inestimable qu'ils ont apporté à la préparation et au déroulement de ces consultations. Il note également avec satisfaction le rôle qu'y ont joué les observateurs électoraux nationaux et internationaux.

Le Conseil souligne que toutes les parties doivent résoudre tout différend par des moyens exclusivement pacifiques et dans le cadre des institutions démocratiques et il engage les Timorais à s'abstenir de la violence et à œuvrer ensemble à garantir la sécurité publique.

Le Conseil demande au Gouvernement, au Parlement, aux partis politiques et au peuple timorais d'œuvrer ensemble à pratiquer le dialogue politique et à asseoir la paix, la démocratie, l'état de droit, le développement social et économique durable et la réconciliation nationale dans le pays. Il réaffirme qu'il est indispensable que justice soit faite et que les responsabilités soient établies et souligne, à cet égard, qu'il importe qu'il soit donné suite aux recommandations faites par la Commission spéciale d'enquête indépendante pour le Timor-Leste dans son rapport de 2006.

Le Conseil accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les activités de la MINUT. Il encourage par ailleurs cette dernière à continuer de coopérer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec tous les partenaires compétents et de se concerter avec eux en vue d'aider le Gouvernement timorais à exécuter un plan de développement national et à relever les défis auxquels le pays doit faire face, dont notamment la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de la justice, la promotion de la bonne gouvernance démocratique, la recherche d'une solution au problème des personnes déplacées et la réalisation du développement durable.

Le Conseil réaffirme son plein appui à la MINUT dans l'exécution de sa mission et remercie le Secrétaire général et son Représentant spécial de ce qu'ils ne cessent d'œuvrer à permettre à la MINUT de s'acquitter pleinement de son mandat. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/33.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.